

# Conditions générales d'organisation des cours préparatoires – 2025

## Inscription

Les frais d'inscription comprennent la participation aux cours, les syllabus et, pour certains cours, l'accès à la plateforme UNamur – Formations.

L'inscription aux cours préparatoires est gratuite dans les deux cas suivants :

- Si l'étudiant (ou les personnes dont il est à charge) peut faire la preuve qu'il perçoit, au moment de son inscription, une intervention financière (un revenu d'intégration, une aide sociale ou toute autre aide financière ponctuelle) de la part d'un C.P.A.S. ;
- Si l'étudiant (ou les personnes dont il est à charge) peut faire la preuve qu'il a, en Belgique, au moment de son inscription, un statut de réfugié ou de candidat réfugié ou de bénéficiaire du statut de protection subsidiaire.

**La gratuité n'est accordée qu'une seule année.**

L'inscription est remboursée à 50 % :

Si l'étudiant s'inscrit à l'UNamur en 2025-2026 et qu'il bénéficie d'une allocation d'études de la FWB. La demande doit être introduite avant le 30 septembre 2025 via [le formulaire en ligne](#).

Le remboursement est effectué à partir du mois de janvier 2026 dès que la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a confirmé l'attribution de l'allocation d'études.

## Désinscription

La désinscription se fait uniquement [via le formulaire en ligne](#).

Pour autant qu'ils soient supérieurs à 40 €, les frais d'inscription sont automatiquement remboursés à la fin du mois suivant la désinscription :

- complètement, à l'exception de 20 € de frais administratifs, si la désinscription a été introduite au moins 15 jours calendrier avant le début de la session ;
- à 50 % si la désinscription a été introduite au plus tard la veille du premier jour de la session.

**Aucun remboursement n'est octroyé pour une désinscription introduite à partir du premier jour de la session concernée.**

## Logement

Seul l'étudiant qui a réservé un logement dans une résidence universitaire de l'UNamur pour l'année 2025-2026 peut disposer d'une chambre pour la période des cours préparatoires.

La réservation de cette chambre doit se faire, **impérativement avant le 31 juillet 2025**, en complétant la rubrique ad hoc dans le [formulaire d'inscription aux cours préparatoires](#). Passée cette date, les demandes ne sont plus prises en compte.

À partir du 20 juillet, le service de logement adresse un courrier électronique confirmant la demande de réservation et explicitant les modalités de paiement de la location du logement. La réservation n'est acquise que lors de la réception du paiement.

## **Repas**

Les repas de midi peuvent se prendre de 12h à 13h30 dans le restaurant universitaire de l'UNamur : l'Arsenal (rue Bruno numéro 11).

## **Horaire des cours**

Un horaire précis des cours préparatoires est remis à l'accueil le premier jour de la session. L'information disponible sur le site est fournie à titre indicatif.

## **Syllabus**

Les syllabus sont soumis aux droits d'auteur. Ils ne peuvent donc être ni reproduits ni transmis à des tiers en version électronique sans l'accord des auteurs.

Les syllabus sont distribués à la séance d'accueil le premier jour de la session ou par la suite à Info études [aux heures d'ouverture du service](#).